

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ALAIN CLOUTIER, président
 Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire
 Mme SYLVIE GIRARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET
DE LIGNE À 315 Kv GRAND-BRÛLÉ - VIGNAN
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 16 novembre 2000, à 13 h 30
Centre communautaire de Ripon
31, rue Coursol
Ripon

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2000 1

MOT DU PRÉSIDENT 1

LE PRÉSIDENT: 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

ROGER ST-DENIS 2

GROUPE D’ACTION CONTRE LE PROJET D’HYDRO-QUÉBEC DE LA LIGNE À 315 Kv
GRAND-BRÛLÉ – VIGNAN :

PIERRE GINGUE, PAULE TANGUAY 5

ASSOCIATION DE L’INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC :

MICHEL DUBEAU, JACQUES MARQUIS 9

MUNICIPALITÉ DES CANTONS-UNIS DE MULGRAVE-ET-DERRY :

MICHAEL KANE ET MICHEL VÉZINA..... 15

REPRISE DE LA SÉANCE 22

COMITÉ POUR LA PROTECTION DES MUNICIPALITÉS DE L’ANGE-GARDIEN ET MAYO :

LYETTE FORTIN 22

PIERRE GINGUE 24

NATHALIE ROJAS MARTEL 27

NICOLAS SOLLOGOUB (AU NOM DE SIMONE BÉDARD)..... 31

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et messieurs, bonjour! Bienvenue à cette quatrième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de ligne à 315 kilovolts Grand-Brûlé - Vignan par la société Hydro-Québec.

10 Mon nom est Alain Cloutier. Je suis accompagné de madame Sylvie Girard ainsi que par madame Catherine Chauvin.

Je passe outre à la lecture du mandat qui a déjà été lu en première partie d'audience publique et dont copie est disponible à la table du secrétariat à l'arrière.

15 Le projet examiné en première partie le fut du 10 au 19 octobre dernier. C'est dire également que le rapport de la Commission en vertu du règlement va être déposé, au plus tard, le 10 février 2001. Et le même règlement autorise le ministre à attendre soixante jours pour le rendre public. Donc, il y a un délai maximal de soixante jours entre le dépôt du rapport au ministre et la publication du rapport de la Commission, à compter de la date de dépôt, à
20 compter du 10 février 2001.

La Commission est accompagnée d'une partie de l'équipe, à commencer par madame Anne-Lyne Boutin qui est coordonnatrice, en arrière. L'équipe des analystes est composée de monsieur René Beaudet et de madame Yolaine Labbé. Madame Louise Bourdages s'occupe
25 des relations avec la presse et avec les citoyens. Et enfin, madame Marie Anctil accompagne et assiste le personnel.

Enfin, la logistique de l'audience est assurée par le Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Sont
30 présents monsieur Jean Métivier, monsieur Georges Leclerc. Et la sténographe officielle de la Commission est madame Lise Maisonneuve.

Rapidement, l'objectif d'une deuxième partie de l'audience est, pour la Commission, de recevoir et d'entendre votre opinion sur le projet de la société Hydro-Québec. On précise,
35 comme à chaque ouverture de séance dans chacune des trois villes que l'on visite, que la Commission ne fait pas le décompte des pour et des contre, ni en volume ni en nombre. La Commission est à l'écoute attentive des arguments et des motifs qui sont invoqués par les participants, que ce soit en faveur ou en défaveur du projet.

40 Pour le déroulement, les gens qui présentent sont déjà inscrits auprès de la Commission. Cet après-midi, nous avons sept mémoires qui sont présentés. On invite les gens qui présentent leur mémoire à, d'une part, si leur mémoire est de quelques pages, de nous en faire la lecture tout simplement. Dans le cas des mémoires qui sont de plus d'une dizaine de

pages, on les invite à nous en faire soit un résumé ou soit à nous donner les points principaux du mémoire et de référer également aux recommandations ou à la conclusion de votre mémoire.

Parce qu'on demande aux gens de contenir leur présentation à l'intérieur d'une quinzaine de minutes, le but étant de permettre au plus grand nombre possible de personnes de s'exprimer sur le projet et en rappelant à tous que tous les mémoires sont lus, relus et re-relus par la Commission en détail. Donc, même s'il y a eu un exposé partiel du contenu d'un mémoire, tous les mémoires sont lus, ainsi que tous ceux qui auront été déposés à la Commission mais qui n'auront pas été présentés.

Certains mémoires sont déposés à la Commission et ceux qui les ont écrits ne désirent pas les présenter publiquement. Ces mémoires-là sont lus et relus également par la Commission au même titre que les autres.

À la fin des présentations, à l'occasion, pas dans tous les cas, mais la Commission se permet de poser une question ou des questions. Et le but de ce questionnement-là est strictement de comprendre le contenu au niveau des motifs de l'argumentaire qui est invoqué par les présentateurs, présentatrices.

Un rappel rapide également que si on accepte de jouer le jeu d'émettre une opinion sur une base démocratique, ça implique nécessairement qu'on accepte que des gens puissent avoir une opinion différente et même totalement divergente. C'est les règles de la démocratie. On vous demande de les comprendre, pour ceux qui pourraient avoir une opinion différente.

Nous allons inviter maintenant le premier participant. Il s'agit de monsieur Roger St-Denis. Bonjour, monsieur St-Denis!

M. ROGER ST-DENIS :

Rebonjour. Je présente un petit mémoire, parce que ça ne me donne rien de reprendre tout en détail tout ce qui a été dit depuis le temps, au niveau technique. C'est plus une approche personnelle et philosophique.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

Peut-être seulement une question, si vous permettez, monsieur St-Denis.

85

M. ROGER ST-DENIS :

Oui.

90

LE PRÉSIDENT :

Votre opposition, on doit comprendre que vous vous opposez à la fois à la justification du projet sur le plan de son apport à la sécurisation...

95

M. ROGER ST-DENIS :

Oui.

100

LE PRÉSIDENT :

... et également sur le plan du tracé de la ligne comme tel.

105

M. ROGER ST-DENIS :

Oui.

110

LE PRÉSIDENT :

Vous avez entendu, on vous a vu aussi à Huberdeau en début de semaine, est-ce que pour vous, le tracé -- parce que dans votre mémoire, vous faites référence à la qualité des paysages. C'est beaucoup axé sur la beauté du paysage, je reprends votre formulation.

115

M. ROGER ST-DENIS :

Oui, oui.

120

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous croyez que l'apport d'une emprise, la beauté du paysage, ça rend incompatible un certain nombre de projets dont d'autres vont venir nous parler aujourd'hui, des projets à caractère récréo-touristique, ou si ces projets-là pourraient être ailleurs? Est-ce que c'est incompatible pour vous?

125

M. ROGER ST-DENIS :

Qu'est-ce qui serait incompatible?

LE PRÉSIDENT :

130

Parce qu'il y a un certain nombre de projets récréo-touristiques qui sont présentés. On va en entendre d'autres aujourd'hui. Pour vous, quand vous dites la beauté, c'est la beauté au naturel? C'est ça qu'on doit comprendre?

M. ROGER ST-DENIS :

135

Oui, c'est ça, je trouve ça incompatible. Parce que dans notre région, il y a plusieurs personnes qui viennent. Bon, par exemple, moi, j'ai un atelier ici. Je suis artisan. Puis au mois de septembre, on a une visite des ateliers des artistes et artisans. Il y a beaucoup de personnes qui viennent de la région de Laval, puis aussi de Hull, Gatineau, Ottawa, qui viennent se promener dans notre région. Puis les commentaires qu'on a, c'est: *Mon Dieu! c'est donc bien beau chez vous!+ Puis là, bien, on est fiers de ça, on est contents. Puis les gens, ce qu'ils disent, c'est que: *C'est différent de la ville. On voit la nature. On voit les cours d'eau. Les gens sont intéressants+, etc. Mais on a de plus en plus l'impression que les gens viennent dans notre région parce qu'ils trouvent ça quelque chose de beau et de nouveau aussi, de spécial de venir se promener en campagne ou dans une région qui est attrayante.

140

145

Puis ça, je ne suis pas le seul à m'en rendre compte. Tous les artisans qui participent à cette tournée-là, on a toujours les mêmes commentaires. Moi, je trouve que c'est...

LE PRÉSIDENT :

150

Pour vous, donc, c'est la beauté au naturel, c'est l'intégrité du paysage.

M. ROGER ST-DENIS :

155

Le plus possible. Disons, c'est sûr qu'il y a des choses qu'on ne peut pas empêcher, comme le réseau routier puis même les réseaux électriques déjà existants.

160

Mais, tu sais, s'il faut se faire planter une autre ligne à 315 kilovolts dans la région, premièrement, bien, c'est assez disgracieux. Mais deuxièmement, est-ce qu'on en a vraiment besoin, comme je l'explique dans mon mémoire. C'est ça, là. Évidemment, si c'était prouvé, puis c'était une question d'urgence qu'on a absolument besoin de cette énergie-là, il faudrait bien la prendre, mais pas à n'importe quel prix. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

165

Puis sous cet angle-là, ce que vous avez entendu pendant les deux semaines d'audience, votre conclusion, c'est celle qui est dans votre mémoire, où il n'y a pas de démonstration qui est faite de la justification. C'est ça qu'on comprend?

M. ROGER ST-DENIS :

170

De plus en plus, moi, je suis convaincu, en entendant les autres mémoires, que tout le monde pense la même chose. Je n'ai pas entendu de commentaires positifs face à la réalisation de ce projet-là. Tous les gens disent que c'est pour exporter de l'électricité en Ontario puis aux États-Unis. Il y en a qui vont dire: *Bien, oui, si on peut faire de l'argent avec ça!+ Mais moi, je ne suis pas d'accord. On ne peut pas faire de l'argent en laissant passer des... pas à n'importe quel prix.

175

Puis nous autres, moi, je pense que c'est inconcevable de faire un projet comme ça si c'est juste une question commerciale.

180

LE PRÉSIDENT :

Juste ajouter qu'à Gatineau, hier, il y avait des gens qui eux autres attendaient la ligne, ce qu'il n'y avait pas à Huberdeau, le pendant que vous dites où...

185

M. ROGER ST-DENIS :

Oui. En tout cas, il y a d'autres mémoires qui expliquent l'électricité pour Gatineau, je pense bien qu'elle peut venir d'ailleurs que de notre région, de Saint-Jovite.

190

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur St-Denis.

195

M. ROGER ST-DENIS :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

200

Nous invitons madame Paule Tanguay. Bonjour! Nous vous écoutons.

Mme PAULE TANGUAY :

205

Bonjour! Je suis accompagnée de Pierre Gingue. Nous faisons tous deux partie du Groupe d'action contre le projet d'Hydro-Québec de la ligne à 315 kilovolts Grand-Brûlé - Vignan. Et puis on est ici cet après-midi pour présenter une pétition. Alors, allons-y.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

210

Les populations d'Huberdeau, de Ripon et des environs travaillent en collaboration pour vous dire que la ligne à 315 kilovolts Grand-Brûlé - Vignan n'est pas favorablement accueillie par

une forte proportion de nos collectivités. C'est donc au nom des 632 signataires que je vous lis le libellé de la pétition.

Les signataires de cette pétition demandent à Hydro-Québec de retirer son projet boucle outaouaise, ligne Grand-Brûlé - Vignan à 315 kilovolts. Ils demandent qu'un comité indépendant soit mandaté pour proposer des solutions alternatives qui renforceraient le réseau existant tout en conservant intacte la beauté du territoire.

Parmi les solutions envisagées, il pourrait y avoir, un, le renforcement de la ligne existante Chénier - Vignan avec les technologies développées avant et depuis le verglas (les techniques de déglacage des fils, les pylônes renforcés stoppant l'effet domino connu en 1998 et des liens spéciaux unissant les fils électriques aux pylônes).

Deuxièmement, installation d'une turbine au gaz pouvant alimenter le poste Vignan en cas d'urgence.

Troisièmement, des génératrices fournies par Hydro-Québec aux municipalités pour assurer le maintien des services essentiels.

De plus, les signataires demandent aux MRC concernées de retirer leur appui au projet ligne Grand-Brûlé - Vignan.

Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être une question, si vous permettez.

Mme PAULE TANGUAY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous faites référence dans votre demande à la création d'un comité indépendant mandaté.

Mme PAULE TANGUAY :

Oui.

255 **LE PRÉSIDENT :**

Pour bien comprendre, ce à quoi vous pensez, vous parlez que c'est l'examen des solutions alternatives, mais le comité serait formé de qui, selon ce que vous voyez?

260 **Mme PAULE TANGUAY :**

Selon ce que je vois, ce serait des gens des régions. Ça pourrait être des spécialistes, ça pourrait être... ils sont bien capables de former un comité de personnes qui techniquement auraient les compétences requises pour pouvoir comprendre ce que ça implique de renforcer la
265 ligne, par exemple. Donc, des personnes qui auraient les compétences requises donc et qui n'auraient rien à gagner qu'elle se fasse ou qu'elle ne se fasse pas.

LE PRÉSIDENT :

270 Un comité indépendant?

Mme PAULE TANGUAY :

Un comité indépendant, oui.

275

LE PRÉSIDENT :

C'est parce que ça prend des gens qui connaissent aussi toute la question. Il y a une partie technique, je crois comprendre?

280

Mme PAULE TANGUAY :

Oui.

285 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez voir c'est quoi les solutions alternatives et leur faisabilité technique?

Mme PAULE TANGUAY :

290

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

295 Donc, avec des gens d'Hydro, j'imagine, aussi à l'intérieur du comité ou pas?

Mme PAULE TANGUAY :

300 Si le comité est indépendant, je suppose qu'il y a des gens, qui ont ces compétences-là, qui ne font pas nécessairement partie d'Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

305 D'accord. Donc, c'est vraiment à titre d'experts.

Mme PAULE TANGUAY :

310 Oui, des experts, des gens qui pourraient proposer autre chose pour répondre à ce que la population veut.

LE PRÉSIDENT :

315 Un comité comme ça se rapporterait à qui, dans votre esprit, aux yeux de la population?

Mme PAULE TANGUAY :

320 Bien, se rapporterait à Hydro-Québec, se rapporterait au conseil des ministres, se rapporterait à... oui.

LE PRÉSIDENT :

325 Donc, c'est vraiment comme un comité qui ferait la lumière?

Mme PAULE TANGUAY :

330 Oui, qui ferait la lumière, exactement.

LE PRÉSIDENT :

335 Parce que, dans votre esprit, l'information que vous avez eue, mettons, dans une première partie d'audience publique ne vous permet pas de savoir formellement si les solutions alternatives sont viables, faisables. C'est dans ce sens-là?

335 **Mme PAULE TANGUAY :**

Bien, ce que moi j'ai entendu depuis le début des audience me semble biaisé. On veut faire cette ligne-là, on veut absolument la faire et puis les autres alternatives, il me semble, on n'en parlait pas trop, on n'essayait pas trop de donner de détails dessus. Et les gens veulent, je
340 pense, à un problème qui n'est pas permanent, c'était une situation de crise, veulent une réponse qui réponde à ça.

LE PRÉSIDENT :

345 Merci, madame. Merci, monsieur.

Nous invitons maintenant les représentants de l'Association de l'industrie électrique du Québec. Bonjour, messieurs!

350 **M. JACQUES MARQUIS :**

Bonjour, monsieur le président, mesdames les commissaires!

LE PRÉSIDENT :

355 Nous vous écoutons.

M. JACQUES MARQUIS :

360 Je me présente. Mon nom est Jacques Marquis. Je suis le directeur général de l'Association de l'industrie électrique du Québec. Et je suis accompagné, aujourd'hui, de monsieur Michel Dubeau de la firme d'ingénierie Dessau Soprin. Et monsieur Dubeau est également deuxième vice-président de notre association.

365 Je tiens d'abord à remercier la Commission de l'opportunité qui nous est offerte de faire valoir le point de vue de notre industrie sur le projet de la ligne Grand-Brûlé - Vignan. Dans un premier temps, j'aimerais brièvement décrire notre association et qui elle représente.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

370 Même les bouclages, je bricolais la semaine dernière et je me suis rendu compte que dans mon sous-sol, j'étais bouclé. Puis c'est comme ça dans toutes les pièces de la maison. Je pourrais fermer un circuit et continuer à avoir de l'éclairage et de l'alimentation électrique pour continuer mes travaux. Même les voitures aujourd'hui, les circuits hydrauliques de freinage sont
375 doublés, ce qui fait s'il y a une défaillance d'un système, on tombe sur un autre système. C'est tous des principes de bouclage.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

380 Il est aussi utile de rappeler que dans le même sondage auquel j'ai fait référence, plus
de 80 % de la population québécoise est en accord avec la solution du bouclage, y compris le
bouclage de la région outaouaise.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

385 Merci, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

390 Merci. Des questions de la part de mes collègues, à commencer par celles de madame
Chauvin.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

395 Dans votre mémoire, aux pages 3 et 5, je pense, vous indiquez que pendant la période
de la tempête de verglas de 1998, la demande en électricité dans la région de l'Outaouais a été
comblée en partie par des importations en provenance de l'Ontario. Est-ce que vous pourriez
nous donner des commentaires sur cet échange qui a eu lieu pendant et suite à la tempête de
verglas de 1998?

400 **M. MICHEL DUBEAU :**

En fait, c'est qu'il y a eu un îlotage des deux réseaux, soit du réseau ontarien et du
réseau québécois, de façon à pouvoir utiliser l'énergie qui venait de l'Ontario pour compenser
405 une partie de l'énergie qui était non disponible.

Cependant, comme on dit dans notre mémoire, c'est une solution qui, à long terme,
est inacceptable, parce qu'on devient tributaire du bien vouloir d'un voisin. Tant et aussi
longtemps que le voisin n'est pas trop dans le trouble, il peut vouloir nous aider. Mais si lui-
même a les mêmes problèmes que nous autres, évidemment, il va se servir avant de nous
410 servir. C'est pour cette raison-là qu'on considère cette solution-là comme étant inacceptable.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

415 Est-ce que vous auriez des commentaires techniques sur la possibilité de sécuriser
l'alimentation électrique de la région Outaouais, peut-être à un niveau différent de celui proposé
par le bouclage Grand-Brûlé - Vignau, à partir du réseau de centrales locales de la région dans
la plupart des systèmes hydriques, la rivière des Outaouais, la rivière Gatineau, la rivière du
Lièvre?

420 Donc, on entendait hier, si j'ai bien compris, qu'il s'agissait de centrales parmi les plus
anciennes du réseau de production hydroélectrique d'Hydro-Québec. Alors, ça m'a amené à me

demander une question sur la faisabilité technique de sécuriser l'alimentation électrique à partir de ces centrales-là. Est-ce que vous auriez des commentaires sur cette faisabilité?

M. JACQUES MARQUIS :

Un premier commentaire. Je pense que, tout d'abord, la capacité des centrales hydroélectriques existantes dans l'Outaouais ne permet malheureusement pas de combler la demande totale de la région outaouaise. On parle de l'ordre, si ma mémoire est fidèle - je n'irai pas consulter les documents - si ma mémoire est fidèle, on parle de l'ordre de 600 mégawatts, alors que les besoins approchent le 1 200 mégawatts. Donc, on serait déjà, au départ, en déficit, surtout en période -- si on prend, par exemple, l'exemple du verglas, en hiver, la demande est beaucoup plus forte et on aurait été en déficit.

D'ailleurs, ce qui avait été fait en janvier 1998, MacLaren avait fourni une centaine de mégawatts au réseau Hydro-Québec. Par contre, MacLaren a été fermée pendant un bout de temps, ce qui pour n'importe quelle industrie est pratiquement inacceptable parce qu'on a des clients à servir et, en même temps, il y a des employés qui ne travaillaient pas, etc. Alors, tout ça a un impact économique considérable. Non seulement économique, mais ça a un impact, je dirais, social sur la population locale.

Alors, il y a des solutions qui auraient pu être envisagées, comme de rajouter d'autres centrales plus au nord dans la région de l'Outaouais. Par contre, ça veut dire aussi de rajouter d'autres lignes de transport pour acheminer cette énergie-là vers les centres de consommation. Et encore là, il s'agit de construire d'autres lignes. Et il y a une question en même temps de développement de ces centrales-là, construction de lignes, des coûts, etc.

La solution qui est appliquée -- le bouclage, dans le fond, c'est une solution qui est appliquée à la grandeur du réseau d'Hydro-Québec, à plusieurs niveaux de tension.

Je donnais tantôt l'exemple, même dans nos maisons, nos circuits électriques sont en général bouclés, ce qui fait que si on avait une défaillance d'une partie, je ne sais pas, un disjoncteur qui saute ou un fusible qui brûle, on pourrait toujours avoir dans une pièce une autre alimentation, ce qui nous permet quand même de continuer à vivre.

Alors, dans le cas du bouclage, c'est une solution qui est pratiquée en électricité de façon courante.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

Je vous remercie.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

À plusieurs reprises lors des audiences, naturellement, il y a eu plusieurs solutions ou d'autres options possibles qui ont été mises en cause ou évaluées ou questionnées, entre autres toute la question de l'enfouissement.

Je me réfère à votre mémoire et je vais mettre non pas à rude épreuve mais à l'épreuve votre savoir-faire exporté. Je sais que c'est un savoir-faire qui est reconnu à travers le monde concernant l'expertise que nous avons ici en matière d'hydroélectricité.

Je sais qu'actuellement, il y a plusieurs projets qui sont en cours, que ce soit en Australie ou aux États-Unis, que ce soit avec USA Trans-Énergie, en termes d'enfouissement pour des lignes à haute tension. Il y en a d'ailleurs en Nouvelle-Angleterre actuellement.

J'aimerais que vous nous fassiez part de votre expertise, en tout cas de l'expertise québécoise en la matière et aussi comment vous voyez le développement de ces nouvelles façons de faire au niveau de l'enfouissement.

M. JACQUES MARQUIS :

Bon, écoutez, il y a plusieurs aspects à votre question. Je ne prétends pas être un expert en la matière, mais je pense que j'ai une connaissance suffisante au moins pour aborder un début de réponse. Et si ça ne suffit pas, on pourra compléter par écrit plus tard.

Premièrement, je pense que de l'enfouissement, il en existe non seulement dans les cas que vous avez mentionnés en Australie ou la ligne Long Island - New-York, la ligne marchande dont Trans-Énergie va faire l'installation, mais il existe, par exemple, dans la région de Montréal des lignes enfouies à 315 kilovolts. Il y en a à 120 kilovolts aussi.

Mais une des caractéristiques des lignes souterraines, premièrement, il faut avoir d'abord, surtout à ces tensions-là, il faut d'abord avoir une concentration de charge ou de population assez forte pour pouvoir justifier les investissements. Parce que de l'enfouissement à 315 kilovolts, si mes chiffres sont bons, Hydro pourra me rectifier s'il le juge nécessaire, mais moi, par exemple, je dirais qu'à 315 kilovolts, ça doit jouer entre dix et quinze fois le prix de lignes aériennes. Et en plus, c'est qu'il faut rajouter à différents endroits des postes de compensation, parce que ces lignes-là doivent être compensées, ce qui fait que les coûts deviennent astronomiques. Et la seule façon dont ces coûts-là peuvent être justifiés, c'est d'avoir une charge suffisante entre des points quand même relativement rapprochés.

C'est le cas de Long Island où il n'y a pas d'autres moyens d'amener de l'énergie à Long Island. L'autre solution aurait été de construire une centrale thermique sur l'île, ce que personne ne voulait faire. Donc, c'est la solution finalement qui était en concurrence avec la solution de ligne sous-marine dans ce cas-là.

Maintenant, si on va au niveau de la distribution, parce qu'on entend aussi par enfouissement, en distribution, ça se fait. On parlait tantôt, entre autres, de la Ville de Québec

510 dans la zone du parlement, il y a de l'enfouissement. Mais encore là, il y a une question de densité de charge qui justifie de faire l'enfouissement même de réseau de distribution.

Au Canada, il y a la Saskatchewan qui a déjà tenté de faire l'enfouissement de lignes de distribution même en campagne et ils avaient un projet étalé sur dix à quinze ans, mais ils l'ont
515 abandonné parce que c'était beaucoup, beaucoup trop dispendieux, et même à 25 kilovolts, parce que la population à desservir est beaucoup trop étalée dans la nature et ça ne peut pas être justifié économiquement parlant.

Ça voudrait dire que est-ce qu'on pourrait demander aux gens, par exemple, qui sont en zone de campagne de payer beaucoup plus cher leur électricité pour avoir un réseau enfoui? Ce
520 n'est peut-être pas la bonne solution. Ce serait vraiment très dispendieux.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

525 En fait, vous relativisez en termes de question de rentabilité, c'est-à-dire la construction des lignes.

M. JACQUES MARQUIS :

530 Il y a une question de coûts. Il y a une question, à certains niveaux de tension, si on parle à 735 kilovolts, il y a une question de technologie aussi. La technologie existe en laboratoire, elle n'a jamais été utilisée nulle part. Je pense que le 500 kilovolts est à peu près le maximum qui a été installé à travers le monde, à l'heure actuelle.

535 Si on regarde les réseaux en France, par exemple, en France, ils ont, en plus de faire des bouclages -- parce que même en cas de défaillance de câbles souterrains, la localisation d'une panne est beaucoup plus complexe et beaucoup plus difficile, premièrement localiser l'endroit de la panne, la réparation est beaucoup plus complexe.

540 Dans les lignes aériennes, que ce soit des lignes de distribution ou des lignes de transport, une inspection visuelle en hélicoptère, en motoneige ou peu importe, on peut localiser la panne très rapidement et procéder à une réparation très très vite.

Alors, il y a des pour et des contre. C'est sûr qu'au point de vue visuel, on ne voit pas
545 de pylône, on ne voit pas de ligne. Par contre, il y a des postes de compensation. Il faut quand même amener aussi aux postes qui sont à l'extérieur l'énergie lorsqu'on arrive au bout. Alors, au point de vue visuel, ce n'est pas nécessairement plus beau.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

550 On parle toujours, dans les explications que vous m'avez données, pour du courant soit alternatif ou continu. Ça se fait dans les deux?

M. JACQUES MARQUIS :

Oui. En courant continu évidemment, ça se fait peut-être même plus facilement. On a même au Québec une traversée sous-fluviale, mais ça a coûté quand même 200 millions \$ de plus qu'une traversée aérienne, mais ça a été fait. La technologie existe, à 450 kV-DC, oui.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Juste une dernière question. Quand vous parlez de coûts élevés, il me semble avoir lu dans le rapport Warren effectivement que c'était le fait qu'il y avait - et dans d'autres reportages récents qu'on a vus aussi beaucoup à ce sujet dernièrement - que le développement de la technologie d'enfouissement s'était grandement amélioré et qu'on pouvait compter vraiment une réduction importante des coûts d'enfouissement.

M. JACQUES MARQUIS :

Oui, mais en distribution surtout.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

En distribution.

M. JACQUES MARQUIS :

En distribution. Puis encore là, en distribution, comme je le disais tantôt, c'est en zone urbaine relativement... comme en banlieue, c'est envisageable de le faire. Mais le faire en campagne, ce serait prohibitif.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Merci.

M. JACQUES MARQUIS :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, messieurs.

Nous invitons maintenant les représentants de la Municipalité des Cantons Unis de Mulgrave-et-Derry.

M. MICHAEL KANE :

Bonjour, monsieur le président, mesdames les commissaires!

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, messieurs!

M. MICHAEL KANE :

Mon nom, c'est Michael Kane. Je suis le maire de Mulgrave-et-Derry. Et je suis ici avec notre secrétaire-trésorier, monsieur Michel Vézina.

LE PRÉSIDENT :

Nous vous écoutons.

M. MICHAEL KANE :

Merci. Hydro a étudié quatre variantes pour la ligne Grand-Brûlé - Vignan et il a choisi une variante de moindre impact. Des deux variantes possibles pour notre municipalité, le tracé retenu par Hydro est sans question le tracé de moindre impact pour notre municipalité. Nous voulons expliquer aujourd'hui, avec une comparaison entre les deux variantes, pourquoi le tracé retenu est acceptable et l'autre n'est pas acceptable pour notre municipalité.

Je voudrais demander à notre secrétaire-trésorier, monsieur Vézina, à lire notre mémoire. C'est un mémoire révisé un peu et ça prendra peut-être un quinzaine minutes. Nous avons aussi une carte. Avez-vous avec vous notre carte? C'est un outil important pour nous. Merci.

M. MICHEL VÉZINA :

630 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DU MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

635 Merci. Peut-être quelques questions pour éclaircir toujours votre mémoire. Dans un premier temps, la question de la variante 4, vous insistez beaucoup que la variante 4, c'est quelque chose qui est inacceptable, pour reprendre vos termes. Vous êtes assez clairs pour un certain nombre des éléments qui sont mentionnés dans votre mémoire.

640 Eu égard aux options d'optimisation à l'ouest, entre les variantes 1 et 2, pour bien comprendre, ces variantes réfèrent aux dernières discussions ou négociations avec Hydro-Québec de l'automne 1999?

M. MICHAEL KANE :

645 Je pense que c'était l'automne.

LE PRÉSIDENT :

650 À peu près?

M. MICHAEL KANE :

Oui.

655 **LE PRÉSIDENT :**

Depuis ce temps-là, est-ce qu'il y a eu d'autres négociations pour des tracés qui pourraient être différents?

660 **M. MICHAEL KANE :**

Non.

M. MICHEL VÉZINA :

665 Non, il n'y a pas eu d'autres négociations.

M. MICHAEL KANE :

Juste pour l'optimisation, c'est juste l'optimisation là.

LE PRÉSIDENT :

Celle qui est présentée.

M. MICHEL VÉZINA :

Oui, c'est ça.

M. MICHAEL KANE :

Nous avons demandé s'ils pourraient regarder un autre tracé, une autre optimisation, un secteur qu'ils n'ont pas regardé et, après ça, il a dit: *Oui, nous pouvons le regarder.+ Il a dit: *Bien, oui, ce n'est pas pire pour nous+ et c'est meilleur pour notre municipalité.

LE PRÉSIDENT :

C'est celle dont vous parlez la plus à l'ouest, celle qui est retenue présentement.

M. MICHAEL KANE :

Oui, c'est ça.

M. MICHEL VÉZINA :

C'est ça.

M. MICHAEL KANE :

C'est plus dans les terrains publics. Tous ces terrains-là, c'est des terrains publics. L'autre, ils passent par les terrains privés et proche des citoyens, des maisons et des choses comme ça.

LE PRÉSIDENT :

Merci.
Des questions de mes collègues, à commencer par madame Girard, si vous permettez.

M. MICHAEL KANE :

Oui.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Bonjour! Dans votre mémoire, à la page 8, vous faites état de la demande que vous faites concernant l'épandage de phytocides. J'aimerais juste quelques petits éclaircissements, parce que vous dites: *comme mode d'entretien de l'emprise+. Vous parlez pour l'entretien seulement ou aussi pour le déboisement?

M. MICHAEL KANE :

Encore, excusez-moi?

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Votre demande en regard de l'entretien, de l'utilisation de phytocides pour l'entretien de l'emprise, est-ce que c'est spécifiquement pour l'entretien de l'emprise ou aussi pour le déboisement de l'emprise?

M. MICHAEL KANE :

C'est au cours de discussions maintenant avec la compagnie pour peut-être la possibilité pour faire d'autres chemins et pour les aménager. C'est juste des discussions. Ce n'est pas des choses précises maintenant. C'est juste...

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Vous voulez dire que ce n'est pas une exigence pour vous?

M. MICHEL VÉZINA :

Oui, c'est une préoccupation de la Municipalité parce que la ligne passe tellement près quand même du lac de La Dame. C'est sûr que la Municipalité est concernée par l'usage de ces phytocides.

Ce que monsieur le maire voulait dire, c'est qu'étant donné que les lignes, si jamais elles passent par là, il y a une possibilité d'entretien manuel au lieu d'utiliser des phytocides qui pourraient quand même être coulés dans le lac. C'est un mode d'entretien, aussi bien dans la construction de la ligne que dans l'entretien, qu'on n'envisage pas.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

755 Et ça ne concerne que l'espace intérieur du bassin versant du lac. Mais est-ce que c'est la même position pour le tracé qui est aussi dans la municipalité mais à l'intérieur de Papineau-Labelle, la réserve?

M. MICHEL VÉZINA :

760 Ce n'est pas une méthode que la Municipalité priorise. C'est sûr qu'ils sont plus concernés quand ça passe proche des lacs. Les autres endroits où est-ce que la ligne passe, ça ne passe pas proche des lacs, ça fait que c'est sûr que ce n'est pas un mode d'entretien qu'on priorise, mais ce n'est pas -- présentement, ils sont concernés surtout par la ligne qui va
765 passer proche du lac à La Dame.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

770 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ma collègue, madame Chauvin.

775 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Dans votre mémoire, vous expliquez que la Municipalité Mulgrave-et-Derry a un potentiel de développement surtout du côté récréo-touristique et villégiature. Est-ce que vous pouvez nous parler un peu des prévisions à moyen ou à long terme de développement dans la
780 municipalité?

Puis je ne sais pas si vous auriez des commentaires sur le fait que la partie nord de la municipalité est dans la réserve faunique et puis les représentants de la réserve nous parlaient de développement de projets récréo-touristiques dans cette partie-là, je crois, ou peut-être un
785 peu plus à l'est de la réserve. Donc, peut-être si vous avez des commentaires sur les liens qu'il pourrait y avoir entre le développement du potentiel au sein de la municipalité incluant la partie du domaine public et du domaine privé.

M. MICHAEL KANE :

790 Pour le développement dans le domaine public, ici, y a deux secteurs, c'est la réserve faunique et aussi, au sud, il y a des terrains publics encore, qui sont les terrains pour l'approvisionnement du bois. Et pour nous, la SÉPAQ sont les gérants pour le secteur de la Réserve Papineau-Labelle. Il y a peut-être des possibilités pour le développement récréo-
795 touristique. Je sais qu'il y a des sentiers pour le ski de fond; ils sont montrés dans les cartes de la SÉPAQ, c'est évident.

800 Mais pour notre municipalité, le développement des villégiateurs avec des chalets, il y a beaucoup de potentiel dans le secteur privé. Il y a un immense potentiel. Et pour nous, ça, c'est où il y a des gens, les citoyens de notre municipalité.

Pour la réserve, oui, il y a des potentiels là, mais c'est la SÉPAQ qui fait toutes les choses pour le développement touristique dans la réserve.

805 Pour nous, l'avantage pour notre municipalité, c'est dans le secteur privé, pas dans le secteur public.

Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :

810 Peut-être une dernière question. Est-ce que vous avez vécu des problèmes particuliers suite à la tempête de verglas de 1998? Puis est-ce que vous avez mis en place des mesures spécifiques pour augmenter l'autonomie de vos contribuables dans la municipalité suite à des événements similaires?

815 **M. MICHEL VÉZINA :**

Si je peux me permettre de répondre à ça, c'est que notre municipalité, comme vous voyez, c'est une municipalité très rurale. Les citoyens eux-mêmes, même s'il y a eu des problèmes de transport sur nos chemins comme partout ailleurs parce qu'il y a beaucoup de branches et d'arbres qui étaient tombés, mais la majorité de nos citoyens quand même sont suffisants. Ils ont toujours des chauffages alternatifs. L'eau est toujours assez proche aussi.

825 Les seuls problèmes qu'ils ont eus, c'est sûr que ceux qui ont des pompes, l'eau n'a pas marché. Mais on n'a pas eu à prendre de dispositions particulières parce qu'on n'a pas vécu ou la population n'a pas vécu des impacts majeurs là-dedans, parce que, encore une fois, la majorité des citoyens, sinon tous les citoyens ont du chauffage d'appoint. L'eau était accessible aussi manuellement au lieu d'avec... Puis les chalets, bien, comme de raison, les gens ne sont pas là à l'année, alors s'il n'y avait pas d'électricité, ils restaient chez eux en ville.

830 Ça fait qu'on n'a pas eu à prendre de mesures exceptionnelles, à part de mettre un plan d'urgence, nous autres aussi comme partout ailleurs, sur papier, de voir où est-ce qu'étaient nos forces puis nos faiblesses au point de vue -- s'il y avait des gens qui avaient des besoins, bien, là, on avait des places pour les accueillir. Il y a des ententes qui ont été faites avec les municipalités voisines parce qu'on n'a pas beaucoup d'infrastructures, nous autres, chez nous, 835 étant une municipalité de villégiature.

C'est à peu près ça qui est arrivé chez nous. On a eu beaucoup... puis étant un petit peu plus au nord aussi, les impacts des arbres, ça a été vécu un petit peu moins fort chez nous parce qu'on est un petit peu plus au nord. Mais encore une fois, étant donné que le gros réseau 840 en bas ne pouvait pas nous fournir, bien, c'est un petit peu ça qui est arrivé.

Alors, les impacts, chez nous, ne sont pas extraordinaires, même s'il y en a eu aussi.
Je ne sais pas si ça répond?

845 **Mme CATHERINE CHAUVIN, commissaire :**

Oui.

850 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur le maire, monsieur, merci beaucoup.

M. MICHAEL KANE :

855 Merci.

M. MICHEL VÉZINA :

860 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Nous allons passer à la pause avant d'entendre les trois derniers mémoires de cet après-midi.

865 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

Nous allons poursuivre en invitant les prochains participants. Il s'agit du Comité de protection des Municipalités de L'Ange-Gardien et de Mayo. On va inviter les représentants à s'identifier également et nous écoutons attentivement.

Mme LYETTE FORTIN :

Merci. Bon après-midi. Permettez-moi, monsieur le président, mesdames les commissaires, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, de prendre quinze minutes de votre temps pour vous présenter un résumé du mémoire du Comité pour la protection des Municipalités de L'Ange-Gardien et de Mayo.

Mon nom est Lyette Fortin. Et à titre de secrétaire de ce comité, je présente ce mémoire au nom des citoyens qui s'opposent au tracé H-E de la boucle outaouaise Grand-Brûlé - Vignau proposé par Hydro-Québec à cause des répercussions que cette variante de tracé aurait sur leur environnement.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Voilà pour la présentation. Je tiens à vous remercier de votre attention. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Madame Fortin, dans votre mémoire, vous abordez beaucoup les préoccupations que vous avez dans vos communautés au niveau du patrimoine et du paysage. Les deux sont présentés. Par curiosité, le verglas de 1998, comment ça s'est passé par rapport au paysage? Je pense aux arbres en particulier, est-ce qu'il y a eu beaucoup de dommages chez vous?

Mme LYETTE FORTIN :

Pardon? Durant la tempête de verglas?

LE PRÉSIDENT :

Oui, en 1998.

Mme LYETTE FORTIN :

Oui, il y a eu des dommages dans notre région au point de vue du paysage, mais c'est la nature et les gens...

LE PRÉSIDENT :

Puis aujourd'hui, est-ce qu'il y a eu des travaux nécessaires dans certains cas? Est-ce qu'il y a eu beaucoup d'arbres qui ont été coupés pour le paysage?

Mme LYETTE FORTIN :

Non. Il y a des arbres qui ont été coupés mais la nature reprend naissance.

LE PRÉSIDENT :

Prend sa place.

Mme LYETTE FORTIN :

Sa place, exactement.

LE PRÉSIDENT :

Puis au niveau du patrimoine, juste par curiosité, est-ce qu'il y a des éléments patrimoniaux de votre région qui ont été affectés par le verglas?

Mme LYETTE FORTIN :

Non, pas à ce point-là, non.

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, vous faites référence au fait que le tracé passerait à proximité et pourrait être sur la piste de ski de fond pour le marathon.

Mme LYETTE FORTIN :

Oui.

950 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est une activité annuelle?

955 **Mme LYETTE FORTIN :**

Tout à fait, oui.

LE PRÉSIDENT :

960 Tout à fait?

Mme LYETTE FORTIN :

Oui.

965

LE PRÉSIDENT :

Madame, merci beaucoup, monsieur.

970 **Mme LYETTE FORTIN :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

975

Nous invitons maintenant monsieur Pierre Gingue. Bonjour, monsieur Gingue!

M. PIERRE GINGUE :

980 Bonjour, monsieur le président, mesdames les commissaires! Mon mémoire est un peu sur un ton différent de ce qu'on a entendu aujourd'hui. Le titre du mémoire est, en fait, une question à laquelle la Commission pourra répondre et le public aussi, on demande: Quelle crédibilité pouvons-nous accorder à Hydro-Québec?

985 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

990 Monsieur Gingue, merci. Peut-être une première interrogation. Vous faites référence au déboisement sur la ligne 120 qui avait été développé en question, en première partie, par vous et par un autre de vos voisins.

M. PIERRE GINGUE :

995 Déboisement qui est en cours présentement et depuis quelques jours déjà.

LE PRÉSIDENT :

1000 Qui est commencé?

M. PIERRE GINGUE :

Pour vous montrer l'urgence avant qu'on ait le temps de réagir, c'est commencé.

1005 **LE PRÉSIDENT :**

1010 Quand vous dites: *Mettons Hydro-Québec au défi de produire un document signé affirmant tel qu'ils l'ont fait à l'audience+, j'aimerais juste vérifier quelque chose avec vous. La Commission a pris connaissance, en début de semaine, lundi, d'un document déposé par Hydro-Québec sous la cote DA-56 et qui est disponible à l'arrière. En premier temps, on vous demanderait si vous en avez pris connaissance. C'est une lettre adressée aux propriétaires concernés par Trans-Énergie, signée par René Marquis, ingénieur forestier, chargé d'expertise immobilière, où il est question de...

1015 **M. PIERRE GINGUE :**

Et où on nous assure qu'on ne grossira pas la ligne.

LE PRÉSIDENT :

1020 Oui. Vous en avez pris connaissance?

M. PIERRE GINGUE :

1025 Oui. J'ai reçu cette lettre-là par livraison spéciale le 8, une journée, comme par hasard, avant la date limite pour déposer les mémoires. On nous rassure, ça semble très rassurant, mais il y a une petite phrase là-dedans qui nous dit, si on parle toujours de la même lettre, de toute façon, si Hydro-Québec devait faire d'autres travaux, etc., etc., elle procédera par les procédures habituelles. Là, je n'ai pas...

1030 **LE PRÉSIDENT :**

Selon les règles en vigueur à ce moment-là. Donc, c'est la même lettre.

1035 **M. PIERRE GINGUE :**

Bon, c'est la même lettre. Alors, ça ne dit rien finalement. Ça nous dit: *Non, non, non, non, non, on ne fera pas ça. Mais si on devait le faire, bien, on le fera, comme on le fait d'habitude, selon les règles en vigueur. Comme on fait d'habitude, on va le faire, mais rassurez-vous, il ne se passera rien.+

Alors, c'est pour ça, quelle crédibilité voulez-vous qu'on... ça, ce sont les documents, le peu de documents qu'on réussit à saisir. Quand je me suis présenté aux audiences du mois d'octobre, je venais ici pour m'informer. Je ne connaissais absolument rien du dossier. Ce que j'ai su, c'est ça, et des dires des représentants d'Hydro-Québec qui se contredisent l'un l'autre et où on voit la contradiction dans certains documents.

Encore, j'ai le verbatim, ici, de ce qui s'est dit ici même aux dernières audiences. C'est monsieur Marcel Mailhot qui parle. On dit:

*Malheureusement, le document pour ratifier l'entente...+

- ça, c'est le contrat que j'ai ici, qu'on essayait de nous faire signer -

*... il était mentionné que Hydro-Québec possédait des droits pour une ou des lignes, alors qu'en fait, en se référant au document d'origine...+

- qui est déposé ici -

*... il s'agit d'un droit pour une seule ligne.+

Alors, vous avez le document, vous pourrez lire que c'est bel et bien -- on dit même qu'on se réfère au document d'origine pour affirmer quelque chose. Écoutez, à un moment donné, là!

Et ça continue.

*Et ces droits-là, en vertu du contrat de servitude, c'est pour une ligne.+

Et ici, monsieur Jean Riva, à la fin:

*Je maintiens l'affirmation qu'il n'y a pas de ligne prévue dans cette emprise-là dans un avenir prévisible+,

mais il n'a pas dit que la ligne actuelle ne serait pas remplacée par une ligne plus grosse.

Alors, c'est ce qui s'est dit ici même. Ce sont les documents que j'ai. C'est le peu que j'ai, mais c'est ça. Alors, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1075

Donc, on comprend bien que malgré la lettre envoyée du 3 novembre, que vous avez reçu le 8, cette lettre-là ne vous sécurise pas par rapport à l'option que vous craignez.

M. PIERRE GINGUE :

1080

Absolument pas, parce qu'on dit: *On ne fera rien. Mais si on décide de le faire, on va le faire.+ C'est ce qu'on dit.

LE PRÉSIDENT :

1085

Votre position est claire.

M. PIERRE GINGUE :

1090

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1095

Merci, monsieur Gingue.

Nous invitons maintenant madame Nathalie Rojas Martel.

Mme NATHALIE ROJAS MARTEL :

1100

Oui, bonjour!

LE PRÉSIDENT :

1105

Nous vous écoutons, au pluriel peut-être!

Mme NATHALIE ROJAS MARTEL :

1110

Oui, c'est ça, on est encore deux. Mon mémoire, c'est quelque chose de très simple. Je ne fais pas de référence claire à aucun dossier ou à aucun rapport en particulier. C'est juste quelque chose que j'ai écrit comme ça par rapport à ce projet-là.

LE PRÉSIDENT :

1115

Et vous avez le droit aussi.

Mme NATHALIE ROJAS MARTEL :

C'est parce que je me sentais un petit peu comme pas mal petite comparativement aux autres mémoires assez solides et bien étoffés qui avaient été présentés avec des citations et tout. Je me sentais pas mal tout nue à côté de ça.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

Une interrogation. Comme productrice, compte tenu de la superficie, j'imagine que c'est une petite production en termes de sirop d'érable, d'érablière?

Mme NATHALIE ROJAS MARTEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Comment ça s'est passé en 1998, par rapport à votre production?

Mme NATHALIE ROJAS MARTEL :

Ah! je n'étais pas encore... on n'avait pas commencé. On a commencé juste l'année passée à faire du sirop d'érable.

LE PRÉSIDENT :

Puis en 98, est-ce que vous avez eu des problèmes particuliers en fonction du verglas?

Mme NATHALIE ROJAS MARTEL :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Pas du tout?

Mme NATHALIE ROJAS MARTEL :

Non. À Ripon, ça n'a pas été trop pire. On a eu un peu de verglas, mais mon érablière n'a pas été tellement touchée. Ce n'était pas comme à Montebello. Montebello, ça a été vraiment ravagé. J'ai des amis qui ont une érablière à Saint-André-Avellin, puis c'est foutu, c'est du travail de deux générations en arrière qui est fini. Mais nous autres, notre érablière, elle n'a

1160 presque pas été touchée, quelques branches, des grosses branches de tombées. Mais toutes les installations, on les a faites en 1999, puis l'année dernière, ça fait que...

LE PRÉSIDENT :

1165 C'est récent?

Mme NATHALIE ROJAS MARTEL :

1170 Oui, c'est assez récent.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame.

1175 Nous invitons maintenant le dernier participant, monsieur Nicolas Sollogoub.

M. NICOLAS SOLLOGOUB :

1180 Bonjour, mesdames!

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, monsieur!

1185 **M. NICOLAS SOLLOGOUB :**

Bonjour, monsieur!

LE PRÉSIDENT :

1190 Nous vous écoutons, monsieur.

M. NICOLAS SOLLOGOUB :

1195 Très bien. Ce qui m'amène à vous, c'est simplement le fait que depuis trente-quatre ans, nous avons les deux terres, le lot 23 et 24, sur le Chemin de Vendée et c'était un lieu privilégié pour nous et pour d'autres personnes.

1200 Nous avons donc planifié, depuis à peu près quatre ans maintenant, comment rendre rentable cet endroit-là, comment le rendre agréable. Et nous avons pensé à créer un centre d'art. Le mot est un peu fort, mais parce que j'ai, depuis à peu près vingt ans, j'ai un atelier dans lequel je fais des vitraux qui vont dans plusieurs pays du monde, la France entre

1205

parenthèse. Et nous avons donc pris contact avec des personnes, des Français qui sont très intéressés à venir dans un endroit privilégié où il n'y a pas de bruit, etc., etc., comme on peut trouver dans les Laurentides maintenant. Et naturellement, le drame qui se présente, c'est qu'Hydro-Québec rentre sur notre terrain, ce qui modifie complètement les plans d'avenir.

1210

Ceci a été fait dans l'idée aussi de donner un apport au Village de Vendée, dans lequel il n'y a presque pas de choses qui se passent. Alors, c'était un projet généreux, mais pas à long terme, à très court terme. Parce que nous avons contacté une banque, etc., pour pouvoir installer sept à huit chalets, que l'on pouvait donc donner à des gens qui allaient venir avec leur famille, leurs enfants, etc., et ça modifie absolument notre façon de concevoir l'avenir par rapport à cet espace, qui était privilégié jusqu'à présent et qui le deviendrait beaucoup moins.

1215

Naturellement, votre ligne, elle ne prend pas tout le terrain, mais elle prend une partie assez importante - excusez-moi, ce n'est pas votre ligne, c'est celle d'Hydro-Québec - une partie assez importante. Elle va donc rester pendant plusieurs siècles, on ne sait pas. Et je pense que s'ils font une petite bifurcation, ils vont le rattraper avec le temps. Tandis que nous, nous aurons la ligne tout le temps, le temps que nous serons sur place.

1220

Alors, je m'oppose à cette façon. Et peut-être que s'il y a un compromis, bien, nous sommes prêts à le faire, c'est-à-dire que si on tasse la ligne un tout petit peu et puis, voilà, on serait bien contents. Je vous remercie de votre attention.

1225

LE PRÉSIDENT :

Me permettez-vous une question?

1230

M. NICOLAS SOLLOGOUB :

Je vous en prie.

LE PRÉSIDENT :

1235

Vous êtes sur le Chemin Vendée, c'est ce qu'on comprend.

M. NICOLAS SOLLOGOUB :

Attendez, excusez-moi.

1240

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes sur le Chemin Vendée, là où vous êtes bâtis?

1245

M. NICOLAS SOLLOGOUB :

Oui, nous sommes bâtis déjà.

LE PRÉSIDENT :

Oui, sur le Chemin Vendée?

M. NICOLAS SOLLOGOUB :

C'est sur le Chemin Vendée, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Vous dites que votre projet, vous vouliez le mettre en place?

M. NICOLAS SOLLOGOUB :

Oui. Il y a déjà tout. Il y a des plans de faits et puis il y a beaucoup de démarches qui ont été entreprises. Il y a toute la planification qui est faite, que je peux vous donner absolument, avec la construction des maisons, le prix des maisons, etc. Tout a été fait.

LE PRÉSIDENT :

Pour quand vous vouliez le mettre en place?

M. NICOLAS SOLLOGOUB :

Bien, écoutez, l'idée majeure était de le faire le plus rapidement possible. Donc, nous concevons ça dans les deux ans qui allaient venir.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez dit également que l'arrivée d'une ligne ferait en sorte que vous voyez le projet de façon différente. De quelle façon?

M. NICOLAS SOLLOGOUB :

1285 Bien, c'est-à-dire que je pense que c'est un handicap très sérieux de dire: *Venez dans cet endroit mais, regrettablement, il y a cette partie de terrain, on ne peut pas l'utiliser+, parce que ce sont des bases de plein air qui se trouvent juste à côté. Nous avons des passages de... chaque été, vous avez donc des canoës qui descendent avec des gens qui profitent de la Maskinongé, etc. Et puis, pour nous, ça va nous restreindre facilement à 60 %.

1290 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ceci pourrait compromettre votre projet?

1295 **M. NICOLAS SOLLOGOUB :**

Absolument, absolument. C'est-à-dire, l'argument: *Venez chez nous, c'est la paix, mais faites attention, vous avez des passages de ligne.+ C'est contradictoire, complètement contradictoire.

1300 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Sollogoub.

1305 **M. NICOLAS SOLLOGOUB :**

C'est moi qui vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

1310 Comme il semble ne pas y avoir d'utilisation du droit de rectification des faits, à ce moment-là, nous allons suspendre les travaux et reprendre ici, ce soir, à 7 h.

1315 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

1320 ET, J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.